

# guide du créateur



→ Toutes les étapes de la création



→ Les témoignages des créateurs

→ Les conseils pour réussir

Les Relais  
Départementaux  
Gîtes de France®



→ Faites le point sur l'assurance et la réglementation

Préparer  
son projet  
pas à pas

Les conseils • Financements  
Juridique • Le label « Gîtes de France »

# Pour vos travaux appuyez-vous sur des pros !



- Aménagements extérieurs
- Carrelages / dallages
- Menuiseries
- Maçonnerie et toitures
- Isolations / cloisons
- Outillage professionnel

## Point.P les atouts du numéro 1

- Des vendeurs, formés pour **conseiller les professionnels**, vous guident dans votre **projet**.
- Des **espaces d'exposition** dans la plupart des agences, pour voir, comparer et décider.
- Une sélection des **meilleurs matériaux**, choisis chez **les plus grands fabricants**.
- Préparez vos projets en consultant **nos catalogues** et **guides de choix**.





# edito



Bruno Leroy,  
Président de la  
Fédération Nationale  
des Gîtes de France  
et du Tourisme Vert

**B**onjour !  
Vous envisagez la création d'un  
hébergement et rejoindrez peut-être  
prochainement notre réseau.

Sachez que les « Gîtes de France »  
constituent aujourd'hui le premier réseau  
européen d'hébergements de vacances  
chez l'habitant et à la campagne,  
avec 56 000 hébergements labellisés.

Comment créer et aménager un gîte rural,  
une chambre d'hôtes, un gîte d'étape et  
de séjour, ou encore un camping ? Quelles  
démarches entreprendre, quelles contraintes  
réglementaires, de quelle promotion et  
commercialisation pourrez-vous bénéficier ?  
Ce guide vous indique l'essentiel des étapes  
de votre projet.

Mais il vous faudra également compléter  
ces informations par les éléments  
spécifiques à chaque département  
(montant des subventions, type d'habitat  
pris en compte, ...) et un contact auprès  
du Relais Départemental des Gîtes de France  
dont dépend votre hébergement.

En souhaitant la réussite de votre projet et me  
réjouissant de vous accueillir bientôt, je vous  
adresse mes cordiales salutations.

# guide du créateur

## LE GUIDE DU CRÉATEUR DES GÎTES DE FRANCE

Édité par Gîtes de France Services  
Siège social : 56, rue St-Lazare - 75009 Paris  
Directeur de la publication : Pascal Boulet-Gercourt  
Publicité : Sales Factory

Rédaction et reportages : Isabelle Gollentz  
Conception et réalisation graphique : Herbert Galetti / Sales Factory  
Photos couverture et reportages : © Damien Grenon  
Photos : © JPh Rainaut, N. Devillers, © Gîtes de France  
Impression : Aubin imprimeur, février 2007

GÎTES DE FRANCE®, CHARMANCE®, PRE VERT® et LE TOURISME VERT®  
sont des marques déposées.

Les informations figurant dans ce guide sont données sous réserve de modifications  
qui interviendraient entre le moment de l'édition de ce guide et celui de sa diffusion.

## → CHOISIR LES « GÎTES DE FRANCE » : LA FORCE D'UN LABEL

Plus qu'un label, une philosophie	p.4
Les « Gîtes de France », ce sont 42 000 personnes qui nous font confiance	p.6
La notoriété du label « Gîtes de France »	p.8
Des relais départementaux à votre service, pour vous accompagner	p.10

## → CRÉER SON HÉBERGEMENT EN 5 ÉTAPES... LE GUIDE PRATIQUE :



- 

étape 1  
**1** Préparer son projet > p.12
- 

étape 2  
**2** Réunir les conditions  
de création > p.16
- 

étape 3  
**3** Aménager et faire vivre  
votre hébergement > p.20

*Le catalogue  
Avantages > p.22*


- 

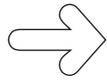
étape 4  
**4** Financement,  
réglementation, fiscalité  
et assurances > p.26
- 

étape 5  
**5** Commercialiser  
son gîte > p.30



Plus qu'un label,  
une philoso





Avec une autre idée du tourisme, les « Gîtes de France », ce sont une envie d'authenticité, un certain art de vivre, le goût de la tradition et le sens de l'accueil. Devenus depuis 50 ans l'acteur incontournable du tourisme vert, les « Gîtes de France » contribuent à la valorisation du patrimoine et de l'environnement rural.

# phie



## LES « GÎTES DE FRANCE » UN MOUVEMENT HISTORIQUE

**A**u sortir de la Seconde guerre mondiale, l'heure est à la reconstruction et à la modernisation. La durée des congés payés s'allonge, l'automobile se démocratise et les Français sont de plus en plus nombreux à partir en vacances ! Alors que Vincent Planque est en charge de la rédaction d'un rapport sur la modernisation du tourisme, Emile Aubert, conseiller général dans les Basses-Alpes veut trouver une solution au dépeuplement des campagnes et à la dégradation des villages abandonnés par leur population. L'idée d'Emile Aubert est simple : institutionnaliser l'accueil de familles citadines par les ruraux, inventer un réseau d'hébergements « alternatifs » dans les campagnes qui pourrait améliorer la vision citadine du monde rural et apporter un complément de revenus aux agriculteurs. Ainsi naît le premier « Gîtes de France » en 1951 dans le hameau de Chandal à La Javie, dans les Alpes-de-Haute-Provence.

« Les simples et saines mœurs de nos paysans s'accorderont d'ailleurs mieux des habitudes modestes des travailleurs venant des villes avec leurs enfants, pour trouver dans nos campagnes : ambiance familiale, bonne nourriture, grand air et logis clair. » écrivait Emile Aubert dans une note adressée à la direction des programmes économiques, le 26 janvier 1951.

D'autres départements se laissent séduire par ce nouveau modèle d'hébergement touristique rural et, le 11 janvier 1955, est créée la Fédération Nationale des Gîtes de France sous la présidence de son initiateur et père spirituel Emile Aubert.



## Témoignage

**M. et Mme Guichard,**  
propriétaires d'un gîte à Villecomte, en Côte d'Or



© Damien Grignon  
"La maison de Mélanie" - Gîte n°643

# “Notre but était de construire quelque chose de beau et c'est ce qu'on a fait”

**M. ET M<sup>ME</sup> GUICHARD SONT DE TOUT NOUVEAUX ADHÉRENTS DES « GÎTES DE FRANCE ». ILS ONT OUVERT LEUR GÎTE L'ÉTÉ 2006.**

### Qu'est-ce qui vous a séduits chez le label « Gîtes de France » ?

C'est tout d'abord l'état d'esprit des « Gîtes de France » qui nous a plu. Nous partageons les mêmes valeurs d'accueil et d'authenticité. De plus, l'heureuse expérience de ma sœur, propriétaire d'un « Gîtes de France », nous a confortés dans notre choix. Il y a donc plusieurs années, nous avons acheté et restauré une maison traditionnelle de la Côte d'Or. Par amour de la région, nous voulions redonner une âme à cette vieille bâtisse. Et par la même occasion avoir la chance de promouvoir cet endroit que nous aimions tant et y accueillir les gens pour prolonger la découverte. Tout cela dans un esprit touristique et convivial qui correspond à la philosophie des « Gîtes de France ».

### Comment les « Gîtes de France » vous ont-ils aidés dans la concrétisation de votre projet ?

Depuis le début, notre relais départemental a joué un rôle très important. Nous sommes allés les voir pour être conseillés. Ils nous ont fourni des guides et un grand nombre d'informations concernant les normes de sécurité ainsi que les normes du

label « Gîtes de France ». Mon mari a rencontré plusieurs fois les membres du relais et nous nous sommes sentis soutenus. Heureusement qu'ils étaient là pour nous donner tous les petits détails auxquels on ne pense pas forcément. Surtout, nous avons pu constater que l'on abordait ce projet avec la même conception. Notre but n'était pas de faire de l'argent mais de construire quelque chose de beau, ce que nous avons fait. Nous avons un patrimoine maintenant et nous en sommes très contents et très fiers.

### Pensez-vous que l'image des « Gîtes de France » vous ait aidés à l'ouverture de votre gîte ?

Les « Gîtes de France » sont très connus et leur notoriété suffit ! La preuve, le 22 juillet, jour de l'ouverture de notre gîte, nous avions déjà des locataires ! Le fonctionnement de la centrale de réservation est très pratique et les « Gîtes de France » ont suffisamment d'infrastructures en place pour que l'on n'ait rien à faire. Nous nous sommes rendu compte qu'Internet est maintenant indispensable. Nous allons directement sur le site voir si nous avons des réservations, c'est très simple et efficace.

## LA PHILOSOPHIE ET L'ÉTHIQUE ACTUELLE DES « GÎTES DE FRANCE »

*« Une éthique et des valeurs de partage, tout en s'adaptant constamment aux exigences qualitatives de la clientèle, les « Gîtes de France » proposent des formules de vacances recherchées par des consommateurs soucieux de séjours personnalisés, de vrai contact avec la nature et d'un accueil authentique. Notre réseau participe à sa manière à la construction d'un monde où la richesse humaine et le respect de la diversité l'emportent sur le matérialisme. »*  
Bruno Leroy, président de la Fédération Nationale des Gîtes de France.

## 50 ANS

**Le label « Gîtes de France » a fêté ses cinquante ans en 2005. Un demi-siècle d'histoire, de succès et de confiance.**

Sa raison d'être : favoriser les séjours touristiques dans les meilleures conditions d'accueil et de confort ; satisfaire aux exigences et aux besoins d'un tourisme d'authenticité, de convivialité, de nature, de calme, de découverte et d'espace ; contribuer à la valorisation et à la conservation du patrimoine et de l'environnement, principalement en milieu rural ; participer au développement local par l'augmentation de la capacité d'accueil touristique et contribuer à fixer les populations rurales par l'apport de ressources complémentaires.

Un séjour « Gîtes de France », c'est à la fois la découverte et le ressourcement, auprès de 42 000 hommes et femmes qui vous ouvrent leurs maisons, toutes uniques, toutes différentes. Autant de valeurs qui font des « Gîtes de France » un pionnier du développement durable pour le tourisme rural.



# 42 000 personnes nous font confiance...



## LE SAVOIR-FAIRE ET L'EXPÉRIENCE DES « GÎTES DE FRANCE » DEPUIS 50 ANS

- Premier réseau européen d'accueil chez l'habitant.
- Leader sur le marché de l'hébergement en milieu rural.
- Premier label historique à fédérer plus de 42 000 propriétaires d'hébergement.
- Acteur incontournable du tourisme vert en France.

**Fort de quelque 56 000 hébergements labellisés sur l'ensemble du territoire**, le Mouvement des « Gîtes de France » constitue aujourd'hui la première chaîne européenne d'hébergements de vacances à la campagne. En rejoignant le réseau, vous allez pouvoir bénéficier du savoir-faire d'une structure dont la réputation n'est plus à faire.

## LES « GÎTES DE FRANCE » EN CHIFFRES



**2500**

créations de gîtes par an



**56 000**

hébergements



**10 000**

maisons d'hôtes



**42 000**

propriétaires adhérents



## LES « GÎTES DE FRANCE » ET L'ÉCONOMIE DES RÉGIONS

**35**  
millions  
de journées  
de vacances par an

**Chiffre d'affaires**  
direct de plus de  
**450 millions**  
d'euros

**Apport à l'économie**  
des régions de  
**600 millions**  
d'euros

**230 millions**  
d'euros investis  
en rénovation du  
patrimoine bâti.



Depuis 1951, les « Gîtes de France » connaissent une croissance constante. Aujourd'hui, leur capacité totale d'hébergement est de **400 000 lits**.

Le label est présent depuis plus de 20 ans sur les principaux marchés européens en collaboration avec de **nombreux tour opérateurs**.

Adhérer aux « Gîtes de France », c'est donc faire partie d'un réseau expérimenté qui vous **garantit soutien, conseils, visibilité et réputation**.

## UNE CLIENTÈLE TRÈS FIDÈLE

En tant que propriétaire d'un hébergement labellisé « Gîtes de France », vous accueillerez une clientèle particulièrement fidèle.

Les chiffres sont parlants : **2 millions d'adeptes du label** reviennent à **70 %** dans un « Gîtes de France », dont plus de **20 %** dans le même gîte.

## LA DIVERSITÉ DES TYPES DE GÎTES

A chacun le type d'hébergement qu'il veut ou peut réaliser. Le gîte rural (maison ou logement indépendant que l'on peut louer pour une ou plusieurs semaines ou pour un week-end), le gîte d'étape ou de séjour (le gîte d'étape se situe souvent près d'un sentier de randonnée et accueille les randonneurs souhaitant faire une halte. Le gîte de séjour accueille des familles ou des groupes), la chambre et table d'hôtes ou « Bed and Breakfast » à la française, où vous recevez 'en amis' pour une ou plusieurs nuits. Il existe également le gîte d'enfants et le camping à la ferme et les locations de chalets. (Voir pages 14-15)



## Les épis



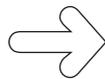
Obtenir le label « Gîtes de France » c'est aussi se voir attribuer les fameux épis.

Traduisant les standards de qualité de toute la gamme des « Gîtes de France », ils sont officiellement adoptés dès 1969 comme les symboles de

la qualité d'un hébergement. Les épis permettent de se démarquer des classements en étoiles en vigueur dans le reste de l'hébergement touristique. Ils restent fidèles à une symbolique champêtre, en conformité avec les imaginaires de la clientèle du tourisme à la campagne. En plus du label déjà gage de sérieux, de qualité et de confort, le classement par épis est une valeur ajoutée pour votre hébergement.



# La notoriété d'un label une visibilité maximale...



**Adhérer aux « Gîtes de France », c'est offrir à son hébergement la visibilité maximale grâce à une grande variété de guides diffusés à plus d'un million d'exemplaires chaque année.**

Vous pourrez donc être référencés et présentés parmi les 10 guides nationaux (un guide par catégorie d'hébergement), les 58 guides départementaux et les 8 guides régionaux. Ajouter à cela une présence dans les relais d'information et dans les salons touristiques locaux et nationaux.



## **TOUS LES AVANTAGES POUR LA PROMOTION ET LA COMMERCIALISATION**

Une fois labellisé, les « Gîtes de France » offrent tous les avantages pour la promotion et la location de votre hébergement. De nombreux outils seront à votre disposition : une centrale de réservation simple et efficace, un site Internet national pratique et complet ainsi que de nombreux sites départementaux ou régionaux et, enfin, une signalétique sur place.

## **DES MOYENS SIMPLES DE RÉSERVATION**

Dès votre adhésion, vous aurez la visibilité de votre hébergement sur Internet. Selon votre département, vous serez aussi affilié à la centrale de réservation. Tout est mis en œuvre et organisé de telle sorte que la location de votre hébergement soit la plus facile possible. Vous pourrez utiliser le label et le logo des « Gîtes de France » dans votre communication autour de votre hébergement.

Avec son nouveau site Internet (10 millions de visites en 2006) et son moteur de recherche perfectionné, la Fédération Nationale des Gîtes de France offre une promotion efficace des hébergements labellisés et permet aux propriétaires de louer aisément leur hébergement. La réservation est simple pour le touriste comme pour le propriétaire.





# Des relais départementaux pour vous accompagner



Adhérer aux « Gîtes de France », c'est profiter de services incontournables offerts par les différents relais qui seront vos interlocuteurs privilégiés.



## LA PROXIMITÉ DES 95 RELAIS DÉPARTEMENTAUX ET LES MOYENS MIS À VOTRE DISPOSITION

Plus de 600 personnes sont au service des propriétaires. Non seulement au travers de la Fédération Nationale mais aussi grâce aux 95 relais départementaux « Gîtes de France ». Associations régies par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, les relais départementaux prennent en charge la destinée des gîtes. Intermédiaires entre la Fédération et les propriétaires, les relais sont les promoteurs d'une offre de mieux en mieux adaptée aux évolutions des exigences du touriste. Ils conseillent et épaulent tous ceux qui expriment le désir de se lancer dans l'aventure...

## CONSEILS ET ASSISTANCE :

### L'AIDE TECHNIQUE, FINANCIÈRE ET JURIDIQUE

Les relais départementaux offrent des services incontournables. Ils vous aideront à monter vos dossiers et vous conseilleront sur tous les aspects de la création d'un hébergement labellisé « Gîtes de France ». Des conseillers techniques « Gîtes de France » ou de ses différents partenaires (architectes, centres de gestion, ...) sont disponibles pour tout renseignement d'ordre technique (travaux, aménagements), financier (financement de votre projet, subventions à la création) et juridique. Ils mettent en place des partenariats avec des entreprises pour bénéficier de tarifs préférentiels et collaborent avec différents services (DDASS...) pour garantir une information en conformité avec les règlements.

C'est enfin le relais départemental dont vous dépendrez qui assurera le classement et la promotion de votre hébergement. Ecoute, contact humain, savoir-faire et connaissance du marché, les relais sont tout cela à la fois.

### UN RÉSEAU DE SOLIDARITÉ ENTRE PROPRIÉTAIRES

Le label « Gîtes de France » est l'occasion d'appartenir à un réseau de 42 000 propriétaires tous sensibles à la même vision de l'accueil et du tourisme. Au sein des relais départementaux notamment, la rencontre d'autres propriétaires, à tous les stades de votre projet, sera l'occasion d'échanger conseils, astuces et expériences.



### Témoignage

M. et Mme Vernier,  
propriétaires d'un gîte en construction à Cobonne  
dans la Drôme



## “Les relais départementaux nous transmettent toute l'expérience des « Gîtes de France »”

M. ET M<sup>ME</sup> CHRISTINE VERNIER ONT DÉCIDÉ DE CRÉER UN GÎTE RURAL À COBONNE, DANS LA DRÔME. IL SONT EN TRAVAUX ET EN COURS DE LABELLISATION ET ESPÈRENT ÊTRE PRÊTS POUR LE DÉBUT DE L'ÉTÉ 2007.

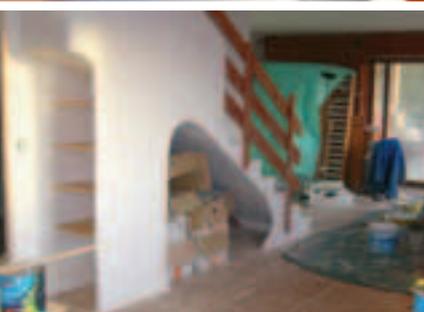
### Pour quelles raisons avez-vous adhéré au label « Gîtes de France » ?

Je suis agricultrice et j'ai une petite exploitation bio. Désirant accueillir des gens et leur faire découvrir mon univers, je me suis renseignée. Mon choix s'est très vite tourné vers les « Gîtes de France » qui sont, dans leur domaine, les plus réputés et les mieux rodés. Mon mari et moi-même avons donc suivi une demi-journée de formation avec les « Gîtes de France » et nous avons été très agréablement reçus. Nous avons trouvé leur démarche intéressante et nous nous sentions sur la même longueur d'ondes avec les autres participants.

### Justement, comment appréciez-vous le rôle de votre relais départemental ?

Notre relais départemental nous a beaucoup aidés. Tout d'abord pour préparer le dossier de demande de subventions au Conseil Général. Ensuite, ils nous ont informés des différentes normes en vigueur et nous ont donné de précieux conseils. Etant donné que notre gîte est une construction et non une rénovation, toutes ces

recommandations et suggestions étaient bienvenues. Suite à toutes ces informations, nous avons modifié quelques petites choses dans notre projet. Des responsables des « Gîtes de France » sont venus à plusieurs reprises voir notre gîte en construction. Nous avons également rencontré d'autres propriétaires ou futurs propriétaires lors des 3 ou 4 journées de formation-information sur la création, le fonctionnement, la gestion et la commercialisation d'un « Gîtes de France ». Avec d'autres futurs créateurs, nous avons visité quelques gîtes. Chacun partage alors son expérience. C'est intéressant et important de rencontrer des personnes qui sont dans la même démarche que vous. Enfin, le relais nous a donné un tas d'informations générales sur le tourisme dans la région comme, par exemple, le type de touristes qui visite notre région. Ils nous ont aussi fourni des informations très concrètes et pratiques sur ce que les gens attendent, ou préfèrent, lors de leurs séjours. Finalement, ils nous transmettent toute l'expérience des « Gîtes de France » que l'on n'a pas encore.





étape

1

**Vous rêvez déjà que vous êtes propriétaires d'un hébergement labellisé « Gîtes de France » ?**  
Pour éviter toutes les embûches de la création, faites le point sur l'ensemble de vos motivations et besoins en suivant ce guide.



→ CRÉER SON HÉBERGEMENT EN 5 ÉTAPES...  
C'EST FACILE, SUIVEZ LE GUIDE !



# Préparer son projet pas à pas

## Choisir son hébergement :

Il existe **trois grandes familles d'hébergements** qui peuvent bénéficier du label « Gîtes de France » : les Gîtes, les Chambres et Tables d'Hôtes, et les Campings. Le point sur les différentes caractéristiques de chacune d'elles.

### 1. LES GÎTES



**LE GÎTE RURAL :** En pleine campagne, au bord de la mer ou en montagne, vous louez pour une ou plusieurs semaines ou bien encore le temps d'un week-end. Souvent aménagé dans une demeure traditionnelle, le gîte rural est une maison ou un logement indépendant. Vous assurez l'accueil à l'arrivée de vos hôtes et vous restez disponible tout au long du séjour.



### LE GÎTE D'ÉTAPE ET DE SÉJOUR :

Le gîte de séjour est un gîte de grande capacité (de 12 à 50 personnes). Vous y accueillez des groupes d'amis ou des familles qui souhaitent séjourner le temps d'un week-end ou de vacances. Séminaires, classes vertes ou stages sportifs, vous êtes également disposés à recevoir des groupes à la recherche d'une structure d'accueil adéquate.

Le gîte d'étape est situé sur un itinéraire ou un sentier de randonnée, votre gîte constitue une halte appréciée par les marcheurs, cavaliers ou cyclistes qui prendront une ou plusieurs nuits de repos avant de reprendre leurs pérégrinations.



## 2. CHAMBRES ET TABLES D'HÔTES



Véritable « **Bed and Breakfast** » à la française, la **Chambre d'Hôtes** vous permet d'accueillir vos hôtes chez vous, « en amis », pour une ou plusieurs nuits. Convivialité et disponibilité sont donc au rendez-vous de cette formule qui comprend, outre l'hébergement pour la nuit, le service du petit-déjeuner. La Chambre d'Hôtes se situe souvent dans une demeure de caractère ou une ferme aménagée.



**La Table d'Hôtes** n'est en fait que le prolongement de la Chambre d'Hôtes. Vous faites découvrir ou redécouvrir aux vacanciers que vous hébergez les saveurs de la cuisine régionale à l'occasion de repas traditionnels et familiaux. Le tout pour un tourisme de rencontre fondé sur la convivialité et le « bien-vivre ».

## 3. LES CAMPINGS



Situés dans un environnement toujours préservé, le plus souvent à proximité d'une ferme, sur des terrains ombragés et dans un cadre attractif, **les campings "Pré Vert"** permettront à vos hôtes d'installer leur tente ou leur caravane afin de profiter des joies de la nature en toute convivialité.

**Les campings « nature »** offrent un espace privilégié puisque le nombre d'emplacements ne dépasse pas 25 et que chaque emplacement dispose de 400 m<sup>2</sup>. Ils sont également classés en épis.

**Les campings « tradition »** comprennent au maximum 150 emplacements de 80 à 100 m<sup>2</sup> chacun avec des animations et des équipements de loisirs pour toute la famille. Ils sont classés de 1 à 4 étoiles en fonction de la nature et du nombre des équipements dont ils disposent.

Certains campings proposent à la location des chalets et des mobil-homes pour un nouveau style de vacances en plein air.



**Les villages de chalets et mobil-homes** sont eux aussi situés en pleine nature. De nombreuses activités sont proposées sur place (pêche, VTT, équitation, tir à l'arc...). Ils sont regroupés sur un même site et offrent une capacité de 4 à 6 personnes. Ils sont équipés, au moins, d'une salle de séjour avec kitchenette, d'une chambre et de sanitaires.



## LES HÉBERGEMENTS « SPÉCIFIQUES »

Outre les caractéristiques communes à tous les hébergements, certains ont, en raison de leur localisation ou de leurs aménagements particuliers, le petit plus qui fait toute la différence. Ces séjours à thème séduisent les adeptes de locations hors saison. A noter également que les types d'hébergements suivants peuvent être gîte rural (GR), gîte d'étape et de séjour (GES), chambre d'hôtes (CH) ou camping (CG).



**Séjours de Charme :** distingué par les « Gîtes de France » pour son caractère particulièrement remarquable, votre hébergement enchante vos hôtes pour son architecture, son aménagement haut de gamme ou bien encore son environnement. GR, CH.

**Séjours à la Neige :** logés à moins de 15 km d'une station de ski de piste ou de pistes de ski de fond, vos hôtes pourront s'adonner aux joies de la glisse en toute quiétude. GR, GES, CH.

**Accessibilité aux personnes handicapées :** aménagé de telle sorte que vous puissiez accueillir des personnes handicapées, votre hébergement bénéficiera du label « Tourisme et Handicap ». GR, GES, CH.

**Séjours Pêche :** situé à un coup de lancer d'un plan d'eau ou d'une rivière, votre gîte entièrement équipé (local pour entreposer matériel, vivier...) permettra à vos hôtes amateurs de pêche de pratiquer leur activité favorite dans des conditions idéales. GR, GES, CH.

**Séjours Panda :** situé dans un Parc naturel régional ou national et contrôlé par le WWF France, votre hébergement offre à vos hôtes la possibilité de pratiquer l'observation de la nature dans un environnement propice à toutes les formes de découverte. GR, GS, CH.



## LE RÉSEAU « GÎTES DE FRANCE » NE CESSE DE SE RENOUVELER. PLUSIEURS FORMULES NOVATRICES VOUS SONT PROPOSÉES :

**Le Séjour à la ferme :** vous êtes agriculteurs et propriétaires d'une exploitation agricole, le gîte à la ferme permet de faire découvrir ce qu'est la vie à la ferme, ses produits, son mode de vie, ses traditions et ses animaux. GR, GS, CH.

**Le Gîte au jardin :** formule d'accueil bénéficiant de lieux privilégiés facilitant la découverte et l'accès à des jardins privés remarquables. Vous vous engagez alors à organiser des visites guidées pendant lesquelles vous exposerez toutes vos connaissances en botanique. Née en Normandie, cette formule connaît un grand succès. GR, GES, CH.

**Les "écogites" :** thématique de qualification environnementale qui se fonde sur l'utilisation de matériaux écologiques et sur l'utilisation d'énergies renouvelables comme l'énergie solaire. Ce nouveau concept en est à ses débuts mais est appelé à un développement rapide. GR, GES, CH, CG.





étape

2

# Réunir les conditions de création



## Quels sont les critères « Gîtes de France » ?

Une fois que vous avez déterminé quel type d'hébergement vous souhaitez mettre en place, la deuxième étape consiste désormais à faire le point sur les diverses conditions nécessaires à la création. Leur respect sera fondamental dès lors qu'il s'agira de recevoir l'agrément « Gîtes de France ».

### 1. L'ACCUEIL ET LE BIEN VIVRE COMME VALEURS FONDAMENTALES.

**Quel que soit le type d'hébergement pour lequel vous avez opté, l'accueil et le « bien-vivre » constituent les valeurs fondamentales revendiquées par les « Gîtes de France ».**

Un bouquet de fleurs des champs et une bouteille de vin déposés sur la table de la salle à manger en guise de bienvenue. La philosophie de l'accueil des « Gîtes de France » a contribué et contribue encore à la notoriété du label. Tout service, toute marque d'attention facilitent les contacts entre les vacanciers et leurs hôtes d'où l'importance pour ces derniers de résider à proximité de leur gîte. Disponibilité et convivialité sont les valeurs cardinales des adhérents du mouvement depuis plus de cinquante ans. Ainsi, afin de faciliter le séjour de vos hôtes, un livret d'accueil sera mis à leur disposition dans lequel ils pourront retrouver tous les renseignements utiles sur les services et loisirs de proximité, tels que les adresses des commerces, les lieux et jours de marché... Des informations sur l'animation offerte dans la région, des dépliants touristiques, des adresses où l'on

peut trouver des produits régionaux... pourront également leur être proposés afin de rendre leur séjour encore plus agréable.

Dans un environnement rural, calme et préservé, la création d'un hébergement « Gîtes de France » est ouverte à tous\* : agriculteurs, salariés, artisans, commerçants, professions libérales\*\*, retraités, communes et autres collectivités locales. Qu'il s'agisse pour vous de réhabiliter un bâtiment, de vous assurer un complément de revenu ou tout bonnement de vous lancer dans une activité touristique professionnelle, vos motivations peuvent être multiples. Dans tous les cas, un sens inné de l'accueil et du contact, des capacités de gestionnaire (cf. les plannings de réservation) et des talents de bricoleur vous permettront de rejoindre la grande famille des « Gîtes de France ».

\* sous réserve de clauses de contrat de travail interdisant l'exercice de toute autre activité et des statuts particuliers des fonctionnaires.

\*\* à l'exception des cafetiers, hôteliers et restaurateurs ruraux qui ne peuvent exercer d'activité d'exploitation de chambres d'hôtes (labellisées « Gîtes de France »).





## LE CLASSEMENT PAR ÉPIS

CLASSEMENT ÉPIS GÎTES RURAUX (APRÈS VISITE DE LA COMMISSION DE CLASSEMENT) :

Le label de qualité « Gîtes de France » garantit des normes de confort précises (en 1, 2, 3, 4 et 5 épis) et le respect d'une charte nationale. Tous les gîtes ruraux « Gîtes de France » sont classés en fonction de leur environnement, de leur degré de confort et de leurs services, et reclassés au moins une fois tous les 5 ans. Ils sont le plus souvent revisités en cas de litige.



### 1 ÉPI :

Espace extérieur, salon de jardin ; une salle d'eau et wc jusqu'à 6 personnes, deuxième salle d'eau à partir de 7 personnes ; rôtissoire ou mini-four, table de cuisson, autocuiseur, réfrigérateur, ustensiles de ménage et produits de nettoyage de base, fer à repasser, siège bébé à la demande.



### 2 ÉPIS :

En plus ou à la place du 1 épi, barbecue (sauf interdiction locale), lave-linge à partir de 6 personnes, mixeur, cafetière électrique, prise d'antenne TV, draps, linge de table et linge de toilette à la demande\*.



### 3 ÉPIS :

En plus ou à la place du 2 épis, accès indépendant et jardin privatif, 2 wc à partir de 7 personnes, lave-linge, lave-vaisselle à partir de 5 personnes\*, four, TV couleur\*, téléphone\*; service de ménage à la demande.



### 4 ÉPIS :

En plus ou à la place du 3 épis, maison de caractère, environnement et décoration intérieure de grande qualité, cheminée ou poêle à bois (sauf dérogation locale) ; four micro-ondes, réfrigérateur avec compartiment conservateur, sèche-linge électrique à partir de 6 personnes.



### 5 ÉPIS :

En plus ou à la place du 4 épis, parc ou jardin paysager privatif, mise à disposition d'équipement de loisirs (tel que tennis, piscine, sauna ou jacuzzi), garage ou abri couvert ; à partir de 3 personnes, lave-vaisselle et sèche-linge électrique, chaîne hi-fi, magnétoscope.

\* à titre dérogatoire, ces équipements ou services peuvent ne pas être présents ou proposés dans certains hébergements ; dans ce cas, leur absence sera signalée dès la réservation du gîte.

## 2. EXIGENCES SPÉCIFIQUES.

En fonction de la famille d'hébergement retenue, des exigences spécifiques d'aménagement sont à prendre en compte dès la création. Par ailleurs, les Gîtes, les Chambres d'Hôtes et les Campings font tous par la suite l'objet d'un classement par épis (de 1 à 5).

### GÎTE RURAL :

Classé meublé de tourisme, le gîte rural est une maison ou un logement indépendant comportant une ou plusieurs chambres, un salon/salle à manger, une kitchenette ou une cuisine ainsi que les sanitaires correspondants. Vos hôtes pourront trouver sur place tout l'équipement nécessaire pour leur séjour. Tout équipement ou aménagement supplémentaire ne pourra que favoriser le bon déroulement du séjour de vos hôtes et vous permettre de gagner un ou plusieurs épis dans le classement élaboré par les « Gîtes de France ».

### CHAMBRE/TABLE D'HÔTES :

Le nombre de chambres est limité à 5, la capacité maximum est de 15 personnes par hébergement et la surface de chacune doit dépasser 12m<sup>2</sup> hors sanitaires. L'accès à une salle d'eau ou à

une salle de bains et WC est bien sûr obligatoire. Les Chambres d'Hôtes font l'objet d'un classement en épis (de 1 à 4) en fonction de la qualité architecturale de la maison et de l'environnement, du degré de confort, de la décoration, ainsi que des prestations offertes.

### CAMPING :

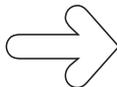
Les campings « nature » ne comportent pas plus de 25 emplacements. La surface minimum allouée à chaque installation est de 300 à 400 m<sup>2</sup> par emplacement et chacun d'eux est situé à moins de 100 mètres du bloc sanitaire. Selon leur degré de confort ils sont classés par épis. Les campings « tradition » disposent quant à eux d'un maximum de 150 emplacements de 80 à 100 m<sup>2</sup> chacun avec des animations et des équipements de loisirs. Ils sont classés en étoiles.



# Rentabiliser son projet

## Combien peut rapporter un gîte ou une chambre d'hôtes ?

Porteur de projet, vous avez pris contact avec le relais départemental des « Gîtes de France » duquel vous dépendez et souhaitez désormais évaluer les retombées financières de votre hébergement ainsi que ses frais de fonctionnement.

 **1. Les prix de location sont fixés par le propriétaire avec le conseil du relais départemental et doivent répondre à un triple objectif : assurer un bon rapport qualité/prix, permettre d'atteindre la meilleure rentabilité de l'investissement à des prix compétitifs et enfin assurer le meilleur taux de remplissage de l'hébergement.**

Globalement, les prix s'étagent sur trois niveaux correspondant à la location en basse, moyenne ou haute saison et, le cas échéant, un prix de location du week-end. Les prix et les durées d'occupation varient selon les régions.

**En 2006, les prix de location moyens constatés sont les suivants :**

**Gîte rural :** 408 euros par semaine (haute saison), 267 euros (hors saison), 163 euros (WE).

**Chambre d'hôtes :** 49 euros la nuit pour deux, petit déjeuner inclus.

A noter que de plus en plus de municipalités perçoivent une taxe de séjour, laquelle est encaissée par le propriétaire.

Enfin, les durées moyennes de séjour sont d'une semaine et demi pour les Gîtes ruraux sur une période de 16 semaines par an et de trois nuits par séjour sur 16 semaines pour les Chambres d'Hôtes.

**2. Une fois que votre hébergement sera ouvert à la clientèle, des frais de fonctionnement inhérents à votre nouvelle activité vont être engagés.**

Il s'agira notamment pour vous de tenir votre installation en parfait état de propreté et de salubrité. Ainsi, l'entretien des lieux, aussi bien intérieurement (ménage, réparations éventuelles...) qu'extérieurement (jardinage, bricolage...), entraînera des coûts en terme d'achat de matériel et de produits divers.

De la même façon, il vous faudra prévoir un budget « petit déjeuner » si vous êtes à la tête d'une Chambre d'Hôtes, et un véritable budget « restauration » si vous projetez d'ouvrir une Chambre/Table d'Hôtes. Les produits qui font la réputation de votre région pourront ainsi être mis à l'honneur pour le plus grand plaisir de vos hôtes.

Enfin, pour tout ce qui a trait aux formalités administratives, votre relais départemental « Gîtes de France » sera en permanence à votre écoute pour vous aider à accéder aux meilleures informations (voir page 26).

### Eclairage

**Véronique Duchalais**  
Relais départemental  
« Gîtes de France »  
de la Drôme.

#### Quel est le rôle d'un Relais Départemental ?

La mission première des 95 Relais Départementaux « Gîtes de France » est de se mettre au service et à l'écoute des porteurs de projet afin de faciliter au maximum leurs démarches tant techniques qu'administratives. Entrer en contact avec nous dès le début de la démarche est un gage de réussite.

#### Quels sont les principaux sujets de préoccupation des porteurs de projet lorsqu'ils viennent à votre rencontre ?

Dans l'ensemble, ils se posent un certain nombre de questions sur les subventions qu'ils sont en droit de solliciter ainsi que sur la fiscalité et les aspects sociaux inhérents à la création d'un hébergement. Viennent ensuite des interrogations plus spécifiques sur le label en lui-même.

#### Comment se déroule la procédure de labellisation ?

Après la première prise de contact avec le porteur de projet, nous lui transmettons un dossier de création accompagné du guide du créateur. Nous prêtons une attention particulière tant à l'éthique du futur propriétaire qu'à la viabilité strictement technique de son projet. La durée moyenne de création d'un gîte est de 18 mois. Sur cette période, nous rencontrons les créateurs de gîtes généralement à trois reprises et nous assurons une permanence mensuelle afin de pouvoir répondre à toutes leurs questions. Entre la phase de réalisation du gîte et la finalisation de la labellisation, nous organisons des stages de quatre jours au cours desquels nos équipes abordent tous les sujets cruciaux, y compris toutes les questions qui ont trait



## LES RELAIS DÉPARTEMENTAUX

> Voir la liste complète page 34.

**Les Relais Départementaux sont des associations régies par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 seules habilitées à donner l'agrément « Gîtes de France »**

**Les Relais regroupent :**

- les Propriétaires d'hébergement labellisés « Gîtes de France » du département,
- le cas échéant, les Représentants des collectivités publiques impliquées dans le tourisme vert (Conseils Généraux, Chambres d'agriculture, Comités Départementaux du Tourisme, Directions Départementales de l'Agriculture...).

**Les élus du Relais** (président, vice-présidents, secrétaires, administrateurs...) **et le personnel salarié** (directeur, assistants techniques, agents de réservation, secrétaires... ) **ont pour mission de :**

- Représenter le mouvement des « Gîtes de France » au plan départemental,
- Favoriser le montage technique et financier des projets,
- Assurer le classement et le contrôle des hébergements,
- Informer et former les propriétaires (des sessions de formation se tiennent régulièrement dans les relais),
- Organiser la promotion des produits,
- Assurer la mise en marché.

“Entrer en contact avec nous dès le début est un gage de réussite”.

à la fiscalité et aux cotisations sociales. Ce n'est qu'à l'issue de ce stage que l'hébergement sera définitivement agréé et que le panneau « Gîtes de France » devra être apposé à l'entrée du gîte ou de la chambre d'hôtes. La nouvelle adresse sera alors immédiatement ajoutée au listing départemental sur Internet puis dans les guides papier.

Par la suite, le gîte fera l'objet d'une visite de contrôle tous les cinq ans. Selon la densité d'hébergements du département concerné, ces visites pourront être plus fréquentes, soit tous les trois ou quatre ans (dans la Drôme).

**En quoi les conditions de labellisation sont-elles différentes d'un département à l'autre ?**

Si les chartes de qualité « Gîtes de France » sont définies à l'échelon national, les conditions d'obtention du label, et en particulier les aides à la création, le type d'habitat pris en compte sont différents d'un département à l'autre. Aussi, pour bénéficier d'un conseil adapté à la situation de chacun, nous invitons tous les porteurs de projet à contacter le relais départemental « Gîtes de France » du lieu où ils envisagent de créer leur hébergement.

étape

3

M. et Mme Salembier ont déjà trois chambres d'hôtes à Villiers-sur-Morin, en Seine-et-Marne, à 7 km de Disneyland Paris. Ils ont décidé il y a presque un an d'ouvrir un gîte dans la même propriété. Ils sont actuellement en pleins travaux.

Gîte n°10146

© Daubert Renner



# Aménager et faire vivre votre hébergement



## Quelles sont les étapes à suivre ?

Vous vous êtes maintenant fait une idée suffisamment précise du type d'hébergement que vous souhaitez créer ainsi que des ressources financières que vous êtes en droit d'en attendre. Place désormais à la mise en marche technique de votre projet.

### LES TRAVAUX

Si votre projet ne nécessite pas de travaux particuliers et correspond aux normes en vigueur, l'agrément « Gîtes de France » sera rapidement délivré par votre relais départemental, dès que vous aurez accepté d'adhérer à la **charte « Gîtes de France »**. Si, en revanche, des travaux relativement importants doivent être effectués, le conseiller technique du Relais Départemental dont vous dépendez envisagera la faisabilité du projet puis vous indiquera les aménagements à réaliser, les financements existants.

Vous pourrez alors rencontrer un architecte du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) qui pourra vous apporter un éclairage utile sur les choix d'aménagement à réaliser.

Dans l'hypothèse où vous souhaiteriez déposer un dossier de demande de subvention auprès de tel ou tel organisme (voir page 26) il conviendra d'attendre leur décision avant de commencer les travaux.

Une fois que la preuve de la faisabilité de votre projet aura été faite, la phase de travaux pourra alors démarrer. Maçonnerie, électricité, plomberie, carrelage, tapissage, les aménagements à effectuer pourront être des plus divers en fonction de l'état de votre installation. Il sera alors nécessaire de vous procurer les matériaux, outils et équipements qui vous permettront de mener à bien votre projet.

### Témoignage

**M. Salembier**, propriétaire de 3 chambres d'hôtes à Villiers-sur-Morin, en Seine-et-Marne



“Pour mon gîte, le catalogue *Avantages* m'a donné beaucoup d'idées pour l'équipement intérieur...”

### M. SALEMBIER A PRIS EN MAIN LA RÉNOVATION ET LES TRANSFORMATIONS DE SON FUTUR GÎTE.

#### Pour quelles raisons avez-vous adhéré au label « Gîtes de France » ?

J'y ai adhéré pour des raisons tout à fait pragmatiques. C'est le réseau le plus connu, le premier d'ailleurs. Autre point intéressant, la gestion de la location peut leur être déléguée. Ce service, avec la centrale de réservation, est très intéressant pour moi. C'est une garantie de paiement et c'est très pratique. Je gère l'accueil et le séjour de mes hôtes mais je n'ai pas à m'occuper des réservations, c'est un souci en moins.

#### Votre futur gîte est en travaux, les « Gîtes de France » vous ont-ils aidé dans cette étape cruciale ?

Nous possédons deux bâtiments qui

datent de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Nous avons dû faire de grosses transformations et des travaux importants et j'en ai fait une très grosse partie. Je suis commercial indépendant, ce qui m'a permis de faire les travaux en même temps. Peinture, enduits, fenêtres, plomberie, électricité et chauffage, il y avait fort à faire. Heureusement, mon relais départemental m'a bien aidé en me suggérant d'excellents conseils. De même, le Catalogue Avantages des « Gîtes de France » m'a donné beaucoup d'idées, notamment pour les équipements intérieurs. Je trouve les prix et les remises tout à fait intéressants.



## L'AMÉNAGEMENT

Autant de mobilier et d'équipements divers que « Gîtes de France » met à votre portée dans son **catalogue exclusif « Avantages Propriétaires »**. Du linge de lit et de bain au mobilier de jardin en passant par l'électroménager et les piscines, vous y trouverez de multiples propositions pour la décoration de votre hébergement.

Le catalogue « **Avantages Propriétaires** » vous permet de bénéficier de produits d'équipement de la maison et du jardin à des prix négociés. Les adhérents « Gîtes de France » et les porteurs de projets profitent de tarifs spécifiques permettant d'économiser en moyenne 10 à 20 % sur les prix publics.

Le catalogue est également en ligne sur **www.gites-de-france.net**

Vous pourrez être informés en avant-première des promotions, destockages et nouveaux produits en vous inscrivant à la lettre d'information de la Fédération Nationale des Gîtes de France sur ce site.

« **Avantages Propriétaires** » vous aide dans la réalisation de vos projets, que vous soyez en cours de création d'hébergement ou en renouvellement d'équipement.

**Sur simple demande au 01 41 38 81 95, vous recevrez des devis personnalisés pour vos commandes importantes.**

### Témoignage

**Mme Salembier**, propriétaire de 3 chambres d'hôtes à Villiers-sur-Morin, en Seine-et-Marne



“Ce qui est important, c'est le bien-être de mes hôtes”

**MALGRÉ UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE BIEN REMPLIE, MME SALEMBIER MET UN POINT D'HONNEUR À ACCUEILLIR SES HÔTES ET SOIGNE LA DÉCORATION DE SA MAISON.**

**Quelle approche avez-vous de l'accueil de vos hôtes et de la décoration de vos chambres d'hôtes ?**

Ce qui est important, c'est le bien-être de mes hôtes. Mon mari aime beaucoup leur faire découvrir la région, les informer sur les activités à pratiquer, leur donner des conseils sur ce qui vaut absolument le détour. Quant à la décoration, c'est évidemment primordial pour que nos hôtes se sentent bien.

Nous mettons à la disposition de nos convives une salle à manger à part, rien que pour eux, et cela bien qu'il s'agisse de chambres d'hôtes. La décoration de cette pièce est très importante, ainsi que les principaux ustensiles de cuisine (couverts, serviettes de table...) En cela, le Catalogue Avantages est plus qu'utile ! Que ce soit pour la décoration, pour le petit et le gros électroménager mais également pour tout ce qui est linge de maison (peignoirs, serviettes de bain, nappes...), vaisselle, équipement de literie et même mobilier de jardin. Tout y est !



“Le catalogue *Avantages Propriétaires* : économisez en moyenne 10 à 20 % sur les prix publics.”



**Catalogue gratuit sur simple demande, voir coupon-réponse à la fin de ce guide.**



> Si vous projetez de créer un gîte rural ou une chambre/table d'hôtes, votre attention va se porter plus volontiers sur la literie, le linge de maison, la décoration de vos intérieurs...

> Si vous projetez enfin de créer un camping, vous ne manquerez pas de vous pencher sur les équipements liés au jardinage, à l'environnement d'une piscine, aux jeux pour enfants...

Vous trouverez dans ces pages quelques éléments indispensables pour la concrétisation de vos idées et de vos désirs en termes d'aménagement pour le « bien-vivre » de vos futurs hôtes...



LINGE DE MAISON



PETIT ÉLECTROMÉNAGER



le catalogue est également en ligne sur : [www.gites-de-france.net](http://www.gites-de-france.net)





LITERIE  
ET CANAPÉS



MOBILIER INTÉRIEUR / EXTÉRIEUR



ART DE LA TABLE



DÉCORATION D'INTÉRIEUR



GROS ÉLECTROMÉNAGER





“Le catalogue *Avantages Propriétaires* : bénéficiaire de produits d'équipement de la maison et du jardin à des prix négociés.”



Catalogue gratuit sur simple demande,  
voir coupon-réponse à la fin de ce guide.

[www.gites-de-france.net](http://www.gites-de-france.net)

ÉQUIPEMENT DE JARDIN



PISCINES ET ACCESSOIRES



LUXE ET BIEN-ÊTRE



PUÉRICULTURE



ÉQUIPEMENT DE L'HABITAT





étape

4

# Financement, réglementation, fiscalité et assurances



## Pour tout mettre en place en douceur, quel est le parcours idéal ?

Votre projet prend maintenant forme. Reste à poser les dernières pierres et non les moindres, celles du **financement**, de la **réglementation**, des **assurances** et de la **fiscalité**.

### FINANCER VOTRE PROJET



**Dans l'hypothèse où votre projet nécessiterait un investissement financier conséquent, la question du financement se posera inévitablement. Outre l'autofinancement dont vous pouvez disposer, deux autres sources de financement seront envisageables.**

**A.** En tant que créateur d'hébergement labellisé « Gîtes de France », vous êtes en droit de solliciter diverses subventions du Conseil Général principalement et parfois du Conseil Régional, voire de l'Union Européenne en cas de projet important (et selon les régions).

Dans tous les cas, le Relais Départemental sera votre interlocuteur privilégié. Il vous indiquera quelles sont les conditions d'attribution ainsi que

les montants propres à votre département avant de vous aider à monter le dossier et de le présenter lui-même à l'organisme instructeur.

Une fois que la subvention vous a été accordée, les collectivités concernées demandent généralement comme contrepartie l'engagement d'adhérer à un service de réservation durant une période variable selon les départements (3 à 10 ans).

Enfin, la phase de travaux ne pourra être enclenchée avant d'avoir reçu la décision de l'organisme attribuant les subventions.

**B.** Selon votre situation et vos besoins, vous pouvez également vous adresser à votre conseiller bancaire lequel pourra étudier avec vous l'éventualité d'une demande de prêt. De nombreuses solutions sont ainsi envisageables : des prêts à moyen terme, jeunes agriculteurs, prêts bonifiés artisans, prêts immobiliers, crédits à taux fixes ou taux révisables...



## RESPECTER LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR



### LA SÉCURITÉ ET LA BONNE INFORMATION DU CONSOMMATEUR AVANT TOUT

Il s'agira pour vous de mettre votre installation en conformité notamment en matière de potabilité de l'eau, de protections (aux fenêtres, escaliers et balcons), de sécurité des installations électriques, de prévention des incendies, d'accessibilité de certains hébergements aux personnes handicapées, et de vous assurer de votre compétence à l'exercice de certaines activités de loisirs... Dans tous les cas, en tant que gestionnaire de l'hébergement vous engagez personnellement votre responsabilité sur le respect

de la réglementation en vigueur.

En tant que prestataire, vous serez en outre tenu à un devoir d'information vis à vis de votre clientèle. Vous serez ainsi amené à transmettre un descriptif précis de l'hébergement à vos futurs locataires, à fournir une facture, ...

Selon la nature de votre projet, il vous sera sans doute nécessaire de prendre contact avec des interlocuteurs particuliers dans le domaine de la sécurité :

Ainsi, vous devrez contacter les services de la mairie du lieu de votre hébergement, eux-mêmes en relation avec la DDE et les services incendies. Futur propriétaire de gîte d'enfants, vous devrez également rencontrer les services de la DDASS (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales) ou de la D.D.J.S. (Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports). La D.S.V. (Direction des Services Vétérinaires) pourra quant à elle être sollicitée dès lors que vous



créez un gîte d'enfants ou un hébergement avec table d'hôtes.

Enfin, EDF/GGF/CONSUEL (Comité National Sécurité Usagers Electricité) seront vos interlocuteurs privilégiés pour tout ce qui a trait aux équipements de chauffage, d'éclairage et d'électricité.

## ASSURER VOTRE INSTALLATION



**Lors de la création de votre hébergement, vous devrez au préalable informer votre assureur de l'objet de votre activité.**

Par ailleurs, selon le type d'activité exercée, la nature des équipements mis à disposition, ou encore selon l'environnement de l'hébergement (existence d'une piscine, accueil d'enfants, service de repas...), des clauses particulières d'assurance devront être envisagées.

Enfin, les services de réservation proposent souvent aux locataires une assurance-annulation qui leur rembourse les sommes versées en cas d'annulation dûment justifiée.

# Veiller à votre statut fiscal et social



Plusieurs aspects doivent retenir votre attention, parmi lesquels l'imposition des bénéficiaires à l'impôt sur le revenu, la TVA, les impôts locaux et autres taxes.

## L'IMPOSITION DES BÉNÉFICIAIRES TIRÉS DE L'ACTIVITÉ D'HÉBERGEMENT

La location de bâtiments meublés ainsi que les prestations de services (repas, location de draps, location de vélos...) sont imposées dans la catégorie des **B.I.C. (Bénéfices Industriels et Commerciaux)**. Vous dépendrez de droit ou sur option de l'un des **trois régimes d'évaluation des B.I.C. suivants** :

### Le régime des micro-entreprises :

Ce régime s'applique aux entreprises de petite taille dont le chiffre d'affaires est inférieur à 76 300 euros Hors Taxe pour l'achat-revente de marchandises, objets, denrées à consommer sur place, et la fourniture de logement (y compris les locations en meublé), et 27 000 euros Hors Taxe pour les prestations de services.

Vous déclarez alors l'intégralité de vos recettes sur votre déclaration globale de revenus et l'administration fiscale y applique un abattement de :

- 71 %<sup>(1)</sup> pour les activités d'achat-revente et de fourniture de logement,
  - 50 %<sup>(1)</sup> pour les autres activités de prestations de services,
- Ceci permet ainsi de déterminer votre revenu imposable.

(1) Ces taux d'abattement sont ceux en vigueur pour l'imposition des revenus de l'année 2006. Ils sont toutefois susceptibles d'évoluer en fonction de modifications législatives.



**Le régime réel simplifié :** Ce régime est applicable, de droit, aux entreprises dont le chiffre d'affaires n'excède pas 763 000 euros Hors Taxe pour la fourniture de logement, ou 230 000 euros Hors Taxe pour les prestations de services, ou sur option. Votre résultat imposable est alors déterminé sur la base de documents comptables par différence entre les créances et les dettes.

**Le régime réel normal :** Il est applicable, de droit, à toutes les activités dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur aux seuils du régime réel simplifié, ou sur option. Le résultat imposable est déterminé de la même façon que pour le réel simplifié, mais les obligations comptables et déclaratives sont en revanche plus conséquentes.

Si vous êtes **agriculteur** : vous êtes en principe tenus, sur le plan comptable et le plan fiscal, de distinguer les revenus que vous retirez de vos différentes activités. Toutefois, par mesure de simplification, si vous êtes soumis au régime réel des bénéficiaires agricoles, vous avez la possibilité de rattacher les revenus provenant de vos activités touristiques à vos bénéfices agricoles dans la mesure où ils n'excèdent ni 50 000 euros, ni 30 % de votre chiffre d'affaires agricole.

#### LA TVA

**La location d'immeubles meublés** est en principe exonérée de TVA. En tant que propriétaire vous ne facturez donc pas de TVA à vos locataires et vous ne « récupérez » pas de TVA sur vos achats courants ainsi que sur vos investissements. Un assujettissement à la TVA est toutefois possible sous certaines conditions.

**Les autres activités** telles que le service des repas et les locations diverses par exemple, sont quant à elles soumises à la TVA mais bénéficient alors (sauf option pour un autre régime d'imposition à la TVA) du régime de la franchise en base si elles n'excèdent pas 76 300 euros Hors Taxe pour les opérations de livraison de biens – de vente de marchandises à consommer sur place – et de prestations d'hébergement, et 27 000 euros Hors Taxes pour les prestations de services. Ce régime spécialement aménagé pour les petits redevables produit les mêmes effets que l'exonération de TVA.

Sachez en outre que jusqu'au 31 décembre 2010, certains travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien réalisés dans des bâtiments d'habitation achevés depuis plus de 2 ans supportent dans certaines conditions une TVA au taux réduit.

#### LES PRINCIPAUX IMPÔTS LOCAUX ET AUTRES TAXES

Les hébergements "Gîtes de France" relèvent de la **taxe d'habitation** s'ils font partie de votre habitation personnelle. Dans le cas contraire, ils supportent la **taxe professionnelle**. Dans certains cas, ces deux impôts locaux peuvent se cumuler.

Comme toute habitation, l'hébergement loué entre également dans le champ d'application de la fiscalité locale : taxe foncière, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, taxe locale d'équipement, ...

### RÉDUCTION D'IMPÔT : PENSEZ-Y !

Jusqu'en 2010, il est possible de bénéficier d'une réduction d'impôt au titre des travaux réalisés dans des locaux situés dans certaines zones rurales, et destinés à être loués en tant que « meublés de tourisme » (gîtes ruraux). Plusieurs conditions doivent être remplies : renseignez-vous !

#### VOS PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX ET COTISATIONS SOCIALES

Dans tous les cas, les revenus tirés de la location d'hébergement et autres activités touristiques supportent la CSG (Contribution Sociale Généralisée) et la CRDS (Contribution au Remboursement de la Dette Sociale).

En outre, les personnes qui exercent une activité à titre professionnel (principal ou secondaire), sont tenues d'acquiescer des cotisations sociales sur leurs revenus. Tel est notamment le cas si vous êtes agriculteur ou si vous êtes inscrit au registre du commerce et des sociétés au titre de votre activité touristique.

étape

5





# Commercialiser son gîte



## Comment démarrer et pérenniser votre activité ?

L'arrivée de vos premiers hôtes n'est plus qu'une question de temps. Une dernière étape incontournable reste toutefois à traiter. Il s'agit de la labellisation officielle de votre hébergement, sa commercialisation et son référencement.

### BÉNÉFICIER DU PRESTIGE ET DE L'EXPÉRIENCE DES « GÎTES DE FRANCE »

Gîtes de France®, Charmance®, Pré Vert® et leurs différents logos, qui sont des marques déposées auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle, et propriété de la Fédération Nationale des Gîtes de France et du Tourisme Vert, seront pour votre clientèle de précieux gages de sérieux, de qualité, et de notoriété. Une fois que le Relais Départemental dont vous dépendez aura considéré que vous respectez tous les engagements liés tant à la qualité de votre hébergement qu'aux conditions d'usage des marques « Gîtes de France », il vous sera remis le panneau du mouvement, lequel devra être apposé à l'entrée de votre installation.

**Vous serez donc considérés comme membres à part entière du réseau dès lors que votre hébergement aura obtenu le label du Relais Départemental des « Gîtes de France », que vous souscrivez pleinement aux conditions fixées par les chartes nationales du Mouvement et enfin que vous êtes à jour de vos cotisations associatives.**

### LOUER VOTRE HÉBERGEMENT

**Une fois le panneau des « Gîtes de France » apposé à l'entrée de votre hébergement, vous aurez le choix entre deux modes de location.**

**La formule de la location directe** consistera à communiquer aux locataires potentiels vos coordonnées personnelles afin d'assurer vous-même la réservation de votre hébergement. Sur le plan de l'organisation, il vous faudra gérer les plannings de réservation, envoyer les propositions de contrat accompagné d'un descriptif de l'hébergement ou bien encore vous assurer des confirmations des réservations faites par téléphone...

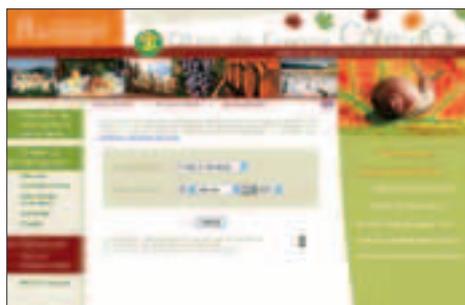
Vous pourrez également faire le choix de confier au **service de réservation le soin de louer votre hébergement.**

Le service prendra ainsi en charge les réponses aux demandes, les contrats et assurera le suivi des paiements. Le taux de commission est variable selon les départements et l'adhésion à un tel service est annuelle et reconductible. En optant pour ce mode de location, vous vous épargnerez les contraintes du téléphone et du courrier et vous pourrez bénéficier d'une commercialisation auprès d'agences étrangères, ouvrant ainsi votre hébergement à d'autres clientèles. Quant à vos futurs hôtes, ils s'adresseront à un interlocuteur unique qui personnalisera leur demande et simplifiera leur démarche. L'adhésion à la centrale de



réservez implique automatiquement un accès internet : votre hébergement sera réservable « on-line » par l'outil de la centrale. Des systèmes de réservation partagée (propriétaire et centrale) se mettent en place dans certains départements.

En outre, par l'intermédiaire du portail national **www.gites-de-france.com** ainsi que des sites régionaux ou départementaux du réseau « Gîtes de France », les gîtes ruraux en service de réservation



peuvent être loués directement en ligne. Les réservations Internet représentent actuellement en moyenne 30 % de l'activité des services réservation (et jusqu'à 54 %). En 2006, ce sont plus de 10 millions d'internautes qui ont bénéficié de ces services, classant ainsi notre site **www.gites-de-france.com** parmi les premiers sites de tourisme en France.



**Pour les locataires, le service « Allo Chambres d'Hôtes »** est un numéro de téléphone unique qui permet de réserver à la dernière minute, pour le soir-même. Depuis 2004, ce service est national.

Enfin, de plus en plus de départements ouvrent les centrales de réservation aux autres produits "Gîtes de France" tels que les Chambres d'hôtes et les Gîtes de séjour.

## Témoignage

**M. et Mme Charpentier**, propriétaires d'une chambre d'hôtes à Les Chapelles Bourbon en Seine-et-Marne

**“Le label est connu... et il est surtout gage de qualité.”**



“Le Manoir de Beaumarchais”  
Gîte n°10045

**M. ET M<sup>ME</sup> CHARPENTIER VIVENT À LES CHAPELLES BOURBON. DEPUIS 3 ANS, ILS SONT PROPRIÉTAIRES DE CHAMBRES D'HÔTES QU'ILS ONT OUVERTES DANS LEUR MANOIR CONSTRUIT PAR LE JOAILLER LOUIS BOUCHERON.**

### Comment a commencé votre histoire avec les « Gîtes de France » ?

Nous avons choisi de créer une suite de chambres d'hôtes car nous avons un grand manoir normand inscrit au patrimoine historique. Nous sommes à la retraite et nous voulions à la fois rencontrer des gens différents et gagner un petit 'plus' financièrement. Nous connaissons les « Gîtes de France » de renommée. Le label est connu et amène donc des clients. Mais il est surtout gage de qualité. Nous sommes en pleine campagne et sommes disponibles pour accueillir les gens. D'ailleurs nous recevons des personnes de tous les milieux. C'est enrichissant. En plus nous parlons anglais, ce qui facilite les choses avec nos hôtes étrangers !

### Comment se déroule la commercialisation de vos chambres d'hôtes ?

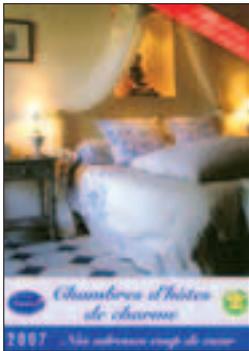
Les responsables de notre relais départemental nous ont donné de

bons conseils. Nous sommes d'ailleurs régulièrement en relation avec eux. En ce moment, par exemple, nous les avons contactés car nous voulons essayer de proposer des séjours à thème avec nos chambres d'hôtes, ce qui élargirait et enrichirait notre offre. Ensuite, nous sommes bien entendu inscrits à la centrale de réservation ainsi qu'à « Allô Chambres d'Hôtes » - service qui permet aux clients de réserver à la dernière minute, ce qui est très pratique pour eux, et intéressant pour le propriétaire. Nous sommes très satisfaits de ces deux services de commercialisation, étant, de plus, principalement contactés par Internet. Je garde d'ailleurs toutes les adresses email de mes clients pour lancer une sorte de campagne marketing pour mes chambres d'hôtes ! Enfin, nous avons créé un site Internet personnel sur lequel on peut admirer la maison et le parc.



## ASSURER LA PROMOTION DE VOTRE HÉBERGEMENT

Depuis de nombreuses années, la politique dynamique de promotion du Mouvement des « Gîtes de France » a assis sa notoriété aussi bien en France qu'à l'étranger. En tant que nouvel adhérent, vous aurez tôt fait d'en ressentir tous les avantages.

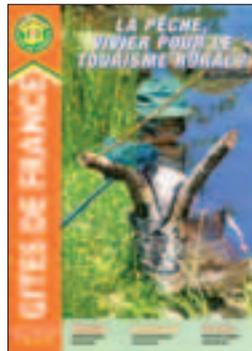


- Une fois que vous aurez reçu l'agrément des « Gîtes de France », votre hébergement sera immédiatement répertorié dans le guide de votre département ou de votre région, lequel est actualisé annuellement, ainsi que dans le guide national

des « Gîtes de France » correspondant parmi les dix édités par le Mouvement (Nouveaux Gîtes Ruraux, Chambres et Tables d'Hôtes, Chambres d'Hôtes de charme, Séjours à la Neige, Séjours Nature en Gîtes Panda...). Ces guides sont vendus en librairies, FNAC, Relay, Maisons de la Presse et rayons librairie des hypermarchés, ainsi que par le réseau interne des « Gîtes de France » (Maison des Gîtes de France et du Tourisme Vert, [www.gites-de-france.com](http://www.gites-de-france.com), Relais Départementaux).

- La Fédération Nationale des Gîtes de France met par ailleurs à votre disposition un ensemble de documents nationaux aux couleurs du mouvement : contrats de location, facturiers, notices d'affichage, pochettes pour dossiers de presse... De la même façon, votre Relais départemental est susceptible de vous fournir, selon vos besoins, des modèles variés de panneaux de position et de signalisation routière, pour lesquels la Fédération Nationale a négocié des conditions spécifiques avec un fournisseur agréé.

- La présence et la communication autour du label « Gîtes de France » dans la presse spécialisée et généraliste est un atout non négligeable. Avec une politique active de partenariats avec les pouvoirs publics comme avec les différentes fédérations nationales de tourisme, le Mouvement est sur le devant de la scène dès lors qu'il s'agit de promouvoir son savoir-faire et la richesse de son réseau.



- La Fédération Nationale des Gîtes de France édite une revue trimestrielle diffusée à 45 000 exemplaires, qui vous permet d'échanger entre vous, et d'être informés de toute l'actualité concernant les « Gîtes de France ». Dans chaque numéro, un

dossier thématique (les piscines, le jardin, les sanitaires...), des informations pratiques (fiscalité, promotion, salons, évènements, produits), une rubrique courrier des lecteurs ouverte à vos réflexions et préoccupations, ainsi qu'une partie petites annonces (échange de gîtes, ventes diverses...).

- Aujourd'hui les investissements des « Gîtes de France » se concentrent sur le réseau Internet. Un nouveau site a été mis en place fin 2006 accompagné d'un moteur de recherche national multicritères (villes, prix, type d'hébergement, nombre d'épis, équipement etc.). Une campagne d'e-marketing est également programmée, en parallèle d'une politique de référencement sur les moteurs de recherche.

- La marque est relayée par de multiples partenariats. Elle est alors valorisée au travers de services spécifiques ou d'évènements grand public. Les « Gîtes de France » ont par exemple été partenaires de la célèbre course à la voile le **Vendée Globe** et sponsor par deux fois de deux vainqueurs, Michel Desjoyeaux et Vincent Riou. Des partenariats ont été mis en place avec des sites Internet tels que [mappy.com](http://mappy.com) et [franceguide.com](http://franceguide.com) (site officiel du tourisme en France) ainsi qu'avec Monum, le centre des monuments historiques nationaux (réductions pour les clients « Gîtes de France »). Enfin, le label est mis en avant sur de nombreux produits par le biais de jeux concours.

# 95 relais départementaux à l'écoute de votre projet...



**01 - AIN**

21, place Bernard - B. P. 198  
01005 BOURG-EN-BRESSE CEDEX  
Tél. 04.74.23.82.69  
Fax 04.74.22.65.86  
gites-de-france-ain@wanadoo.fr

**02 - AISNE**

Comité Départemental du Tourisme  
26, avenue Charles de Gaulle  
02007 LAON CEDEX  
Tél. 03.23.27.76.76  
Fax 03.23.27.76.89  
p.quevieux@cdt-aisne.com

**03 - ALLIER**

Pavillon des Marronniers - Parc de Bellevue  
6, rue Jean Vidal - B. P. 65  
03402 YZEURE CEDEX  
Tél. 04.70.46.81.56  
Fax 04.70.46.00.22  
gitesdefrance@pays-allier.com

**04 - ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE**

Maison du Tourisme  
Rond Point du 11 Novembre - B. P. 201  
04001 DIGNE LES BAINS CEDEX  
Tél. 04.92.31.00.11  
Fax 04.92.32.32.63  
infos@gites-de-france-04.fr

**05 - HAUTES-ALPES**

1, place du Champsaussur - B. P. 55  
05002 GAP CEDEX  
Tél. 04.92.52.52.92  
Fax 04.92.52.52.90  
gdf05@wanadoo.fr

**06 - ALPES-MARITIMES**

Gîtes de France et Tourisme vert  
57, promenade des anglais  
B.P. 21614 - 06011 NICE CEDEX 01  
Tél. 04.92.15.21.30  
Fax 04.93.37.48.00  
info@gites-de-france-alpes-maritimes.com

**07 - ARDECHE**

4, cours du Palais - B. P. 102  
07004 PRIVAS CEDEX  
Tél. 04.75.64.70.70  
Fax 04.75.64.75.40  
gites-de-france-ardecche@wanadoo.fr

**08 - ARDENNES**

29 rue du Petit Bois - B. P. 370  
08106 CHARLEVILLE-MEZIERES CEDEX  
Tél. 03.24.56.89.65  
Fax 03.24.56.89.66  
contact@gitarennes.com

**09 - ARIEGE**

31 bis, avenue du Général de Gaulle  
B. P. 143 - 09004 FOIX CEDEX  
Tél. 05.61.02.30.89  
Fax 05.61.65.17.34  
gites-de-france.ariège@wanadoo.fr

**10 - AUBE**

Chambre d'Agriculture  
2 bis, rue Jeanne d'Arc  
B. P. 4080 - 10018 TROYES CEDEX  
Tél. 03.25.43.72.72  
Fax 03.25.73.94.85  
gites.aube@wanadoo.fr

**11 - AUDE**

Maison du Tourisme Vert - 78 ter, rue Barbacane  
11000 CARCASSONNE  
Tél. 04.68.11.40.70  
Fax 04.68.11.40.72  
gitesdefrance.aude@wanadoo.fr

**12 - AVEYRON**

A.P.A.T.A.R. Maison Départ. du Tourisme  
17, rue Aristide Briand - B. P. 831  
12008 RODEZ CEDEX  
Tél. 05.65.75.55.60  
Fax 05.65.75.55.61  
apatar@wanadoo.fr

**13 - BOUCHES-DU-RHONE**

Domaine du Vergon  
13370 MALLEMORT  
Tél. 04.90.59.49.39  
Fax 04.90.59.16.75  
ppansier@visitprovence.com

**14 - CALVADOS**

6, promenade de Madame de Sévigné  
14050 CAEN CEDEX 4  
Tél. 02.31.82.71.65  
Fax 02.31.83.57.64  
info@gites-de-france-calvados.fr

**15 - CANTAL**

34, avenue des pupilles de la Nation  
B. P. 631  
15006 AURILLAC CEDEX  
Tél. 04.71.48.64.20  
Fax 04.71.48.64.21  
info@gites-de-france-cantal.fr

**16 - CHARENTE**

23, avenue des Maréchaux  
16000 ANGOULEME  
Tél. 05.45.69.48.62  
Fax 05.45.69.73.32  
relais@gitescharente.com

**17 - CHARENTE-MARITIME**

ASSOCIATION G. D. F. ET DU TOURISME VERT  
18, rue Emile Picard  
Résidence l'Amirauté - Les Minimes  
B. P. 32 - 17002 LA ROCHELLE CEDEX 01  
Tél. 05.46.50.61.71  
Fax 05.46.50.54.46  
cdemailatgites.17@wanadoo.fr

**18 - CHER**

5, rue de Séraucourt - 18000 BOURGES  
Tél. 02.48.48.00.13  
Fax 02.48.48.00.20  
tourisme.berry@cdt18.tv

**19 - CORREZE**

Chambre d'Agriculture  
Immeuble consulaire  
Puy Pinçon - Tulle Est - B. P. 30  
19001 TULLE CEDEX  
Tél. 05.55.21.55.61 / 21  
Fax 05.55.21.55.88  
gites-de-france@correze.chambagri.fr

**20 - CORSE**

B. P. 10 - 20181 AJACCIO CEDEX 01  
Tél. 04.95.10.06.14  
Fax 04.95.10.54.39  
infos@gites-corsica.com

**21 - COTE-D'OR**

5, rue René Char  
B. P. 17011 - 21070 DIJON CEDEX  
Tél. 03.80.45.97.15  
Fax 03.80.45.97.16  
gites.de.france21@wanadoo.fr

**22 - COTES-D'ARMOR**

7, rue Saint Benoît - B. P. 4536  
22045 SAINT-BRIEUC CEDEX 2  
Tél. 02.96.62.21.70  
Fax 02.96.61.20.16  
contact@gitesdarmor.com

**23 - CREUSE**

Maison de l'Agriculture  
1, rue Martinet  
B. P. 89 - 23011 GUERET CEDEX  
Tél. 05.55.61.50.15  
Fax 05.55.41.02.73  
gites.de.france.creuse@wanadoo.fr

**24 - DORDOGNE**

25, rue Wilson - B. P. 2063  
24002 PERIGUEUX CEDEX  
Tél. 05.53.35.50.24  
Fax 05.53.09.51.41  
gdf24@tourismeperigord.com

**25 - DOUBS**

4 ter, Faubourg Rivotte  
25000 BESANCON  
Tél. 03.81.82.80.77  
Fax 03.81.82.38.72  
gites-de-france-doubs@wanadoo.fr

**26 - DROME**

Plateau de Lautagne  
42, avenue des Langories - B. P. 169  
26906 VALENCE CEDEX 9  
Tél. 04.75.83.16.42  
Fax 04.75.82.90.57  
contact@gites-de-france-drome.com

**27 - EURE**

9, rue de la Petite Cité  
27008 EVREUX CEDEX  
Tél. 02.32.39.53.38  
Fax 02.32.33.78.13  
gites@eure.chambagri.fr

**28 - EURE-ET-LOIR**

Maison de l'Agriculture  
10, rue Dieudonné Costes  
28024 CHARTRES CEDEX  
Tél. 02.37.24.45.45  
Fax 02.37.24.45.90  
m.thizeau@eure-et-loir.chambagri.fr

**29 - FINISTERE**

Accueil Rural Finistère  
5, allée Sully - 29322 QUIMPER CEDEX  
Tél. 02.98.64.20.20  
Fax 02.98.64.20.29  
direction@gites-de-france-finistere.fr

**30 - GARD**

Avenue Emmanuel d'Alzon  
30120 LE VIGAN  
Tél. 04.67.81.03.05  
Fax 04.67.81.89.45  
adgftv@wanadoo.fr

**31 HAUTE-GARONNE**

14, rue Bayard - B. P. 71509  
31015 TOULOUSE CEDEX 06  
Tél. 05.61.99.70.60  
Fax 05.61.99.41.22  
info@gites-de-france-31.com

**32 - GERS**

Chambre d'Agriculture  
Route de Tarbes  
B. P. 161 - 32003 AUCH CEDEX  
Tél. 05.62.61.77.67  
Fax 05.62.61.79.09  
contact@gers-tourisme.com

**33 - GIRONDE**

Chambre d'Agriculture de la Gironde  
17, cours Xavier Amozan  
33082 BORDEAUX CEDEX  
Tél. 05.56.81.54.23  
Fax 05.56.51.67.13  
gites33@wanadoo.fr

**34 - HERAULT**

Maison du Tourisme - Avenue des Moulins  
34184 MONTPELLIER CEDEX 4  
Tél. 04.67.67.62.62  
Fax 04.67.67.71.69  
info@gdf34.com

**35 - ILLE-ET-VILAINE**

8, avenue Henri Fréville  
B. P. 70336 - 35203 RENNES CEDEX 2  
Tél. 02.99.22.68.75  
Fax 02.99.22.68.69  
sla.gitesdefrance35@wanadoo.fr

**36 - INDRE**

7 bis rue Bourdillon - 36000 CHATEAUROUX  
Tél. 02.54.22.91.20  
Fax 02.54.22.39.69  
gites36@wanadoo.fr

**37 - INDRÉ-ET-LOIRE**

38, rue Augustin Fresnel  
B. P. 50139  
37171 CHAMBRAY-LES-TOURS CEDEX  
Tél. 02.47.27.56.10 (taper 2)  
Fax 02.47.48.13.39  
secretariat@gites-touraine.com

**38 - ISERE**

Maison des Agriculteurs  
B. P. 2646 - 38036 GRENOBLE CEDEX 2  
Tél. 04.76.20.68.12  
Fax 04.76.40.79.99  
relais.gites38@wanadoo.fr

**39 - JURA**

8, rue Louis Rousseau  
39000 LONS-LE-SAUNIER  
Tél. 03.84.87.08.79 / 22.43  
Fax 03.84.24.88.70  
gites.france.jura@jura-tourisme.com

**40 - LANDES**

Chambre d'Agriculture - Cité Galliane  
B. P. 279  
40005 MONT-DE-MARSAN CEDEX  
Tél. 05.58.85.44.44  
Fax 05.58.85.44.45  
gites-de-france@landes.chambagri.fr

**41 - LOIR-ET-CHER**

5, rue de la Voûte du Château  
B. P. 249 - 41001 BLOIS CEDEX  
Tél. 02.54.58.81.63  
Fax 02.54.56.04.13  
GITES41@wanadoo.fr

**42 - LOIRE**

43, avenue Albert Raimond - B. P. 20048  
42272 ST-PIERRE-EN-JAREZ CEDEX  
Tél. 04.77.79.18.49  
Fax 04.77.93.93.66  
contact@gites42.com

**43 - HAUTE-LOIRE**

1, place Monseigneur de Galard  
Hôtel du Département - B. P. 332  
43012 LE PUY-EN-VELAY CEDEX  
Tél. 04.71.07.41.56  
Fax 04.71.07.41.66  
gitesdefrance43@free.fr

**44 - LOIRE-ATLANTIQUE**

3-5, rue Félibien - BP 93218  
44032 NANTES CEDEX 1  
Tél. 02.51.72.95.61  
Fax 02.40.35.17.05  
relais@gites-de-france-44.fr

**45 - LOIRET**

8, rue d'Escures - 45000 ORLEANS  
Tél. 02.38.78.04.00  
Fax 02.38.62.98.37  
gitesdefrance@loiret.chambagri.fr

**46 - LOT**

ADTRL - Maison du Tourisme  
Place François Mitterand  
B. P. 162 - 46000 CAHORS  
Tél. 05.65.53.20.75  
Fax 05.65.53.20.79  
gites.de.france.lot@wanadoo.fr

**47 - LOT-ET-GARONNE**

11, rue des Droits de l'Homme  
107, avenue Henri Fréville  
47000 AGEN  
Tél. 05.53.47.80.87  
Fax 05.53.66.88.29  
gites-de-france.47@wanadoo.fr

**48 - LOZERE**

14, boulevard Henri Bourillon  
48001 MENDE CEDEX  
Tél. 04.66.65.60.00  
Fax 04.66.49.27.96  
gitesdefrance@lozere-tourisme.com



## 49 - MAINE-ET-LOIRE

Gîtes de France Anjou  
23, rue d'Anjou - B.P. 52425  
49024 ANGERS CEDEX 02  
Tél. 02.41.88.00.00  
Fax 02.41.88.38.41  
gites-de-france-anjou@wanadoo.fr

## 50 - MANCHE

Maison du Département  
98, route de Candol  
50008 SAINT-LO CEDEX  
Tél. 02.33.05.99.01  
Fax 02.33.56.07.03  
gites-de-france50@cg50.fr

## 51 - MARNE

Relais des Gîtes de France et du Tourisme  
Vert de la Marne  
Complexe Agricole du Mont Bernard  
Route de Suippes - B. P. 525  
51009 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX  
Tél. 03.26.64.95.05  
Fax 03.26.64.95.06  
service-reservation-marne@wanadoo.fr

## 52 - HAUTE-MARNE

B.P. 2048 - Cours Marcel Baron  
52902 CHAUMONT CEDEX 9  
Tél. 03.25.30.39.03 / 29.98  
Fax 03.25.30.39.05  
haute-marne@gites-champagne-ardenne.com

## 53 - MAYENNE

84, avenue Robert Buron  
B.P. 0325 - 53003 LAVAL CEDEX  
Tél. 02.43.53.58.77  
Fax 02.43.53.58.79  
gites-de-france-53@wanadoo.fr

## 54 - MEURTHE-ET-MOSELLE

Zac Ban la Dame - Square Herzog  
54390 FROUARD  
Tél. 03.83.23.49.50  
Fax 03.83.23.12.12  
gites-de-france54@wanadoo.fr

## 55 - MEUSE

Hôtel du Département  
55012 BAR LE DUC CEDEX  
Tél. 03.29.45.79.76  
Fax 03.29.45.78.45  
contact@gites-de-meuse.fr

## 56 - MORBIHAN

42, avenue Wilson - B. P. 30318  
56403 AURAY CEDEX  
Tél. 02.97.56.48.12  
Fax 02.97.50.70.07  
gites-de-france.morbihan@wanadoo.fr

## 57 - MOSELLE

6, rue de l'Abattoir - B.P. 32  
57630 VIC-SUR-SEILLE  
Tél. 03.87.01.18.50  
Fax 03.87.01.17.09  
gitesdefrance.moselle@wanadoo.fr

## 58 - NIEVRE

2, avenue Saint-Just - B.P. 10728  
58007 NEVERS CEDEX  
Tél. 03.86.36.42.39  
Fax 03.86.59.44.63  
gites-de-france-nievre@wanadoo.fr

## 59 - NORD

359, avenue du Président Hoover  
B. P. 1210 - 59013 LILLE CEDEX  
Tél. 03.20.14.90.00  
Fax 03.20.14.90.01  
gites.de.france.nord@wanadoo.fr

## 60 - OISE

8 bis, rue Auguste Delaizerche  
B. P. 80822 - 60008 BEAUVAIS CEDEX  
Tél. 03.44.06.25.85  
Fax 03.44.06.25.80  
gites@oisetourisme.com

## 61 - ORNE

Association - Relais des Gîtes de France  
86, rue Saint-Blaise - B. P. 50  
61002 ALENCON CEDEX  
Tél. 02.33.28.88.71  
Fax 02.33.29.81.60  
info@ornetourisme.com

## 62 - PAS-DE-CALAIS

La Trésorerie - Wimille  
B. P. 79 - 62930 WIMEREUX  
Tél. 03.21.10.34.80  
Fax 03.21.30.95.14  
gitesdefrance@pas-de-calais.com

## 63 - PUY-DE-DOME

Place de la Bourse  
63038 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1  
Tél. 04.73.42.22.61  
Fax 04.73.42.22.65  
info@gites-de-france-puydedome.com

## 64 - PYRENEES-ATLANTIQUES

20 rue Gassion  
64000 PAU CEDEX  
Tél. 05.59.11.20.64  
Fax 05.59.11.20.60  
resa@gites64.com

## 65 - HAUTES-PYRENEES

Relais des Gîtes de France  
22, place du Foirail - 65000 TARBES  
Tél. 05.62.34.31.50  
Fax 05.62.34.37.95  
contact@gites-france-65.com

## 66 - PYRENEES-ORIENTALES

Naturopôle  
3, boulevard de Clairfont - Bât. D  
66350 TOULOUGES CEDEX  
Tél. 04.68.68.42.88  
Fax 04.68.68.42.87  
contact@gites-de-france-66.com

## 67 - BAS-RHIN

7, place des Meuniers  
67000 STRASBOURG  
Tél. 03.88.75.56.50  
Fax 03.88.23.00.97  
mo.ball@gites67.com

## 68 - HAUT-RHIN

Maison du Tourisme  
1, rue Schlumberger - B. P. 50371  
68007 COLMAR CEDEX  
Tél. 03.89.20.10.61 / 55  
Fax 03.89.23.33.91  
gites68administration@tourisme68.com

## 69 - RHONE

A.D.T.R. - 1, rue Général Plessier  
69287 LYON CEDEX 2  
Tél. 04.72.77.17.50  
Fax 04.72.41.66.30  
accueil.reservation@gites-de-france-rhone.com

## 70 - HAUTE-SAONE

Maison de l'Economie et du Tourisme  
Z.A. Technologia - Rue Max Devaux  
B. P. 50077 - 70002 VESOUL CEDEX  
Tél. 03.84.97.10.75  
Fax 03.84.76.69.63  
info@gites-de-france70.com

## 71 - SAONE-ET-LOIRE

Esplanade du Breuil - B. P. 522  
71010 MACON CEDEX  
Tél. 03.85.29.55.60  
Fax 03.85.38.61.98  
gites71@sl.chambagri.fr

## 72 - SARTHE

Gîtes de France  
78, avenue du Général Leclerc  
72000 LE MANS  
Tél. 02.43.23.84.61  
Fax 02.43.23.84.63  
hebergement@gitesdefrance72.9services.com

## 73 - SAVOIE

Maison du Tourisme  
24, boulevard de la Colonne  
73024 CHAMBERY CEDEX  
Tél. 04.79.33.22.56  
Fax 04.79.85.71.32  
info@gites-de-france-savoie.com

## 74 - HAUTE-SAVOIE

Maison du Tourisme Vert  
16, rue Guillaume Fichet  
74000 ANNECY  
Tél. 04.50.10.10.10  
Fax 04.50.10.10.12  
accueil@gites-de-france-haute-savoie.com

## 76 - SEINE-MARITIME

Association Départementale  
pour le Tourisme en Espace Rural  
(A. D. T. E. R.)  
Chambre d'Agriculture  
Chemin de la Bretèque - B. P. 59  
76232 BOIS-GUILLAUME CEDEX  
Tél. 02.35.60.65.66  
Fax 02.35.61.69.20  
adter@gitesdefrance76.com

## 77 - SEINE-ET-MARNE

9-11, rue Royale  
77300 FONTAINEBLEAU  
Tél. 01.60.39.60.39  
Fax 01.60.39.60.40  
boussi@tourisme77.net

## 78 - YVELINES

Hôtel du Département  
2, place André Mignot  
78012 VERSAILLES CEDEX  
Tél. 01.30.21.36.73  
gites@cg78.fr

## 79 - DEUX-SEVRES

15, rue Thiers - B. P. 8524  
79025 NIORT CEDEX 9  
Tél. 05.49.778.779  
Fax. 05.49.77.15.93  
gites-de-france-deux-sevres@wanadoo.fr

## 80 - SOMME

21, rue Ernest Cauvin - 80000 AMIENS  
Tél. 03.22.71.22.71  
Fax 03.22.71.22.69  
accueil@somme-tourisme.com

## 81 - TARN

Maison des Agriculteurs  
96, rue des Agriculteurs  
B.P. 80332 - 81027 ALBI CEDEX 9  
Tél. 05.63.48.84.38  
Fax 05.63.48.83.12  
gitesdutarn@free.fr

## 82 - TARN-ET-GARONNE

ADTV 82 - 64, rue de la Résistance  
82000 MONTAUBAN  
Tél. 05.63.03.84.06  
Fax 05.63.03.41.95  
gitesdefrance@cg82.fr

## 83 - VAR

Conseil Général du Var  
Rond Point du 4-décembre-1974  
B. P. 215 - 83306 DRAGUIGNAN CEDEX  
Tél. 04.94.50.15.31  
Fax 04.94.50.15.39  
administration@gites-de-france-var.fr

## 84 - VAUCLUSE

B. P. 164 - 84008 AVIGNON CEDEX 1  
Tél. 04.90.85.45.00  
Fax 04.90.85.88.49  
gites.vaucluse@wanadoo.fr

## 85 - VENDEE

RELAIS DES GITES DE FRANCE  
ET DU TOURISME VERT  
124, boulevard Aristide Briand  
B.P. 735 - 85018 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX  
Tél. 02.51.47.87.00  
Fax 02.51.62.15.19  
relais.gites85@wanadoo.fr

## 86 - VIENNE

33, place Charles de Gaulle - B. P. 287  
86007 POITIERS  
Tél. 05.49.37.48.54  
Fax 05.49.37.48.49  
info@gitesdefrance-vienne.com

## 87 - HAUTE-VIENNE

Maison de l'Agriculture  
32, avenue du Général Leclerc  
87065 LIMOGES CEDEX  
Tél. 05.55.77.09.57  
Fax 05.55.10.11.70  
gites.de.france.87@wanadoo.fr

## 88 - VOSGES

31, rue François de neufchâteau - BP 236  
88006 EPINAL CEDEX  
Tél. 03.29.35.50.34  
Fax 03.29.35.68.11  
gites-88@wanadoo.fr

## 89 - YONNE

Chambre d'Agriculture  
14 bis, rue Gugnemer  
89015 AUXERRE CEDEX  
Tél. 03.86.46.01.39  
Fax 03.86.94.22.23  
gitesdefrance@yonne.chambagri.fr

## 90 - TERRITOIRE-DE-BELFORT

2 bis, rue Clémenceau  
90000 BELFORT  
Tél. 03.84.55.90.95  
Fax 03.84.55.90.70  
gitesdefrance@ot-belfort.fr

## 91 - ESSONNE

Maison du Tourisme  
19 rue des Mazières - 91000 EVRY  
Tél. 01.64.97.23.81  
Fax 01.64.97.23.70  
info@gites-de-france-essonne.com

## 95 - VAL D'OISE

Gîtes de France  
B. P. 06 - 95270 VIARMES  
Tél. 01.34.09.81.73  
Fax 01.34.09.81.73  
gites@valdoise-tourisme.com

## 971 - GUADELOUPE

B. P. 759 - 97171 POINTE A PITRE  
Tél. 00.590.91.64.33  
Fax 00.590.91.45.40

## 972 MARTINIQUE

A.M.A.T.E.R. - Maison du Tourisme  
30, rue Ernest Deproge - B. P. 1122  
97248 FORT-DE-FRANCE CEDEX  
Tél. 00.596.73.74.74  
Fax 00.596.63.55.92  
gites-de-france-martinique@wanadoo.fr

## 973 GUYANE

31, rue François Arago  
97338 CAYENNE CEDEX  
Tél. 00.594.29.65.16  
Fax 00.594.29.65.01  
giteclvac@tourisme-guyane.gf

## 974 REUNION

5, rue Rontauxay  
97400 SAINT-DENIS  
Tél. 00.262.90.78.90  
Fax 00.262.41.84.29  
rcyrille@reunion-nature.com

Avantages  
PROPRIÉTAIRES



Avantages Propriétaires :  
Bénéficiaire  
de produits  
d'équipement  
de la maison  
et du jardin  
à des prix  
négociés...



Demandez vite le catalogue **GRATUIT**  
en complétant le coupon-réponse ci-après

Coupon à remplir et à renvoyer à : Avantages Propriétaires - Fédération Nationale des Gîtes de France - BP 90080 - 92152 Suresnes cedex

## COUPON RÉPONSE - Catalogue *Avantages Propriétaires*

**OUI**, je souhaite recevoir **gratuitement** le catalogue Avantages Propriétaires.

Avantages Propriétaires - Fédération Nationale des Gîtes de France - BP 90080 - 92152 Suresnes cedex

**OUI**, je m'inscris à la lettre d'information pour être tenu informé des promotions.



Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Téléphone fixe \_\_\_\_\_ Téléphone mobile \_\_\_\_\_

Fax \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

Cachet du relais départemental :

Offre valable pour la France métropolitaine. En application de l'article L.27 de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, les informations demandées sont nécessaires au traitement de votre coupon-réponse. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Sauf opposition formulée par écrit, ces données peuvent être communiquées à des tiers. G0007.

*Avantages Propriétaires :*  
Bénéficiaire  
de produits  
d'équipement  
de la maison  
et du jardin  
à des prix  
négociés...



**Demandez vite le catalogue GRATUIT  
en complétant le coupon-réponse au recto**

Affranchir  
au tarif  
en vigueur

*Avantages Propriétaires*  
Fédération Nationale des Gîtes de France  
BP 90080 - 92152 Suresnes cedex

# - Besoin d'une campagne pour vos chambres à la campagne ?

**Appelez votre agence PagesJaunes !**



PagesJaunes - 444 212 955 RCS Nanterre

Créateurs de chambres d'hôte, vous cherchez à gagner de nouveaux clients et optimiser votre communication. Nos conseillers vous aident à élaborer le plan de communication le mieux adapté à votre situation et le plus efficace pour répondre à vos objectifs commerciaux. Pour bénéficier de conseils personnalisés, appelez dès aujourd'hui le **0 800 38 84 71** (Appel gratuit depuis un poste fixe).  
[www.bienvenue.pagesjaunes.fr](http://www.bienvenue.pagesjaunes.fr)

**pagesjaunes**



OFFRE DE BIENVENUE

400€  
DE GAZ OFFERTS\*

# Avec Butagaz, faites rimer confort avec économies!

Avec Butagaz, partenaire officiel des Gîtes de France, faites le choix d'une énergie propre et multi-usages (chauffage, eau chaude et cuisson) et profitez d'avantages exceptionnels.

## ■ Une offre exclusive\*

- 400 € de prime de bienvenue sur le premier plein de gaz,
- Tarif préférentiel du gaz : jusqu'à 45 % de remise sur le barème en vigueur,
- Un accompagnement commercial et technique personnalisé.

## ■ Notre offre BUTASOL, une solution écologique pour produire jusqu'à 80 % de votre eau chaude sanitaire

- Bénéficiez d'un crédit d'impôt de 50 % ou d'une aide de l'ADEME sur le prix d'achat du matériel fonctionnant à l'énergie solaire,
- Profitez d'une subvention du Conseil Régional sur présentation d'un dossier,
- Bénéficiez de remises sur le prix de certains équipements solaires de nos partenaires.

## ■ Grâce aux BUTAPRIMES, consommez moins, durablement

Butagaz récompense certains travaux de rénovation réduisant votre consommation d'énergie par des remises sur votre facture de gaz (renseignez-vous auprès de votre conseiller commercial Butagaz).

Pour plus d'informations, contactez-nous au :

 N°Azur 0 810 10 22 22

(coût d'un appel local depuis un poste fixe)

ou [www.butagaz.fr](http://www.butagaz.fr)

\*Offre réservée aux clients ayant souscrit un nouveau contrat professionnel de fourniture de gaz en citerne Butagaz avant le 31/12/07, non cumulable avec toute autre promotion.



L'ÉNERGIE DE VOUS SUIVRE

**BUTAGAZ**